

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 245

présenté par

Mme Fraysse, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Bello, M. Asensi, M. Azerot, M. Bocquet,
Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendements considèrent, d'une part que le déficit de la CNRACL, à l'origine du transfert proposé, est artificiellement construit, et d'autre part, que les excédents du FEH, eu égard aux difficultés rencontrés par les agents de la fonction publique hospitalière, est indécent.

Pour toutes ces raisons, ils demandent la suppression de cet article.